

## **Les normes principales concernant les boîtes aux lettres :**

### **NF D27-402 Septembre 2014**

Boîtes aux lettres autres que les boîtes aux lettres à ouverture totale - Installations intérieures -

### **NF D27-404 Décembre 2014**

Boîtes aux lettres à ouverture totale recommandées pour toutes les habitations et faisant l'objet de l'arrêté 1802 du 29 juin 1979 - Installations intérieures

### **NF D27-405 Décembre 2014**

Boîtes aux lettres à ouverture totale recommandées pour toutes habitations et faisant l'objet de l'arrêté 1802 du 29 juin 1979 - Installations extérieures

### **NF D27-407 Septembre 2014**

Boîtes aux lettres à encombrement réduit et à ouverture totale (OT) pour installations intérieures - Prescriptions et essais

### **NF D27-408 Septembre 2014**

Boîtes aux lettres à encombrement réduit et à ouverture totale (OT) pour installations extérieures - Prescriptions et essais

### **NF EN 13724 Juin 2013**

Services postaux - Fenêtres d'introduction de boîtes aux lettres et d'entrées de courrier particulières - Prescriptions et méthodes d'essai